

Nancy, le 2 juin 1908

Bon bon chère ami,

J'ai été tellement pris tous ces  
jours par le travail de cette  
consultation, dont j'ai mesuré par là  
qu'il me fallait terminer à la  
hâte et dont les horizons  
s'élargissaient au-delà de toutes  
prévisions, que j'ai dû remettre le  
plaisir de mes remerciements de votre  
précieuse consultation de droit allemand,  
qui m'a complètement renseigné sur  
ce que j'aurais su, j'en suis sûr  
mais d'un tout-à-fait reconnaissant.  
Et je vous remercie plus encore de  
vous avoir tenus si exactement au

comme des tristes choses de la vie  
de ce pauvre petit Deslandes. Ma  
fam a été renseignée avec par  
plusieurs mots très obligeants de  
Madame Lucas: et ce matin elle a  
même reçu quelques lignes de cette  
pauvre Madame Deslandes qui semble  
me se raccrocher à l'espoir que pour  
ultra un peu le courage qui dépille  
à côté d'Ch. Postivement parlant,  
on était dès lors de l'impression de ces  
dernières nouvelles, dans une période de  
mieux, comptant déjà plusieurs jours.  
Nous ne voulons pas croire que ce  
ne soit qu'un accident passager, et  
malgré les pronostics certains, nous  
nous représentons avec à l'esprit en  
la pitié de Dieu.

Je vous remercie de vos aimables  
insistances. Mais je ne sais encore  
ni si j'ira à Paris, ni quand. Et

qui est sûr, c'est qu'il tant fait presser  
ici et par la nécessité d'arriver au  
cours et par les thèses ou autres leçons  
supplémentaires, j'en ira à Paris que  
si on me le demande absolument  
et y restera le moins possible. Qu'on  
sait ce? Sans doute de manière,  
ma seul gain sûrement libre. Et  
quelque chose à dire, je me l'écrit.  
et fais tout le possible pour me  
donner une voie, qui soit sans doute  
la seule que je pourrais à Paris, et  
même j'en passe une. Mais ne  
tiens aucun compte de ma personne  
dans vos projets, puisque j'en suis  
sûr de rien.

Bonne nuit cordialement votre.

F. Gomy

P.S. Je pourrais l'inscription  
jusqu'à ma demande comme un petit

renseignement, si j'étais assés que  
vous n'y répondiez que par un mot bref  
sur carte postale et sans faire aucune  
mention ad hoc; car cela n'a coûté  
pas la peine: y ne trouvez aucune  
trace au B. G. B. qui rappelle votre art.  
117 & l'air prohibitif de l'engagement  
sans condition postulat. Puis - si  
affaire cette omission et dire que la  
disposition a paru inutile, comme  
impliquée dans la nature même  
de l'obligation juridique? Mais d'après

7  
101



Monsieur R. Labille

14 rue Saint-Guillaume

Paris

